

Compte- rendu de la réunion du Conseil Municipal

Secrétaire de Séance: Murielle Dampierre

Ordre du jour:

- *Projet « Terres Rouges » présentation par M. BARDIAU (OPH du Cher)*
- *Opposition de transfert à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry au 1^{er} janvier 2020 des compétences eau potable et assainissement des eaux usées*
- *Mise à disposition de locaux communaux : convention avec le Conseil Départemental*
- *Succession CARLAC : vente du pavillon, 11, rue Jean Baptiste Clément à Carcassonne*
- *Location de logements communaux*
- *Organisation de la Fête Nationale*
- *Informations*
 - *Achats (suite au vote du budget)*
 - *Bâtiments*
 - *Voirie*
 - *STEP*
 - *Stade Bourgneuf*
- *Questions diverses*
 - Présents: Gilles BENOIT, Sébastien CHARBONNEAU présent à partir de 19h15, Murielle DAMPIERRE, Chrystèle GOND, Elise GOUSSEAU-BRISSET, Gilbert LANG, Evelyne LAROCLETTE, Annie LAUVERJAT (Maire), Antoine LONGU, Laurence LOURY, Laetitia REICHENBACH
 - Absent avec pouvoir : Delphine Billault donne pouvoir à Laurence Loury
Florence Martin donne pouvoir à Evelyne Larochette
 - Absents, Daniel Dubus, Sébastien Faure, Joël Le Brusquet, Régis Mennessier, Luc Queguiner,

Madame le Maire demande si des membres du conseil ont des remarques, questions ou précisions à apporter au compte- rendu, aucune remarque n'étant faite, celui-ci est approuvé et signé.

➤ **Projet « Terres Rouges » : présentation par M. BARDIAU (OPH du Cher)**

En introduction, M. Bardiau précise qu'il s'agit d'un avant projet n'engageant pas la municipalité à ce stade de la réflexion.

Sur la commune de Saint Eloy de Gy, le taux de rotation pour les logements OPH existants est faible ce qui est plutôt positif pour le prestataire signifiant ainsi que les locataires se sentent bien dans ce village.

Un projet de ce type ne peut être entrepris par la commune car trop honéreux.

Aussi en faisant appel à un prestataire comme l'OPH du Cher, la commune mettrait à disposition un terrain et en confierait le développement à l'OPH du Cher, validé par le conseil municipal.

La commune en garderait le contrôle en étant systématiquement consultée pour avis.

Une présentation relative à la géolocalisation est effectuée. Cet avant projet, situé entre « les terres rouges » et le « stade de football », aurait plusieurs finalités dont notamment :

-maintenir le plus longtemps possible les personnes âgées dans la commune,

- maîtriser la densification de ce secteur,

- développer la mixité intergénérationnelle en proposant 3 phases de développement immobilier :

1ère phase) réaliser 9 logements de type T3 (à discuter) dont 5 dédiés aux seniors et 4 dédiés à des familles à faible revenus, mettre en vente 6 terrains à des particuliers en vu de financer la voirie (environ 1440 m²), garder une réserve foncière de 450m²,

2ème phase) réserve foncière de 5183m² à disposition de la commune pouvant être divisée en terrains constructibles et de 1017 m² pour la voirie,

3ème phase) réserve foncière de 3395m² à disposition de la commune pouvant être divisée en terrains constructibles et de 630 m² pour la voirie.

Ce projet ne prévoit pas de gardien ni de clôture. La réserve foncière de 450 m² peut être utilisée pour la création éventuelle d'un bâtiment en vue d'y installer des services.

Pour info : actuellement 25 certificats d'urbanisme sont en cours (St Eloy et Bourgneuf) ce qui correspond à 25 constructions de pavillons qui pourront se réalisées sur 2019/2020. Le projet de lotissement sera travaillé avec le PLUI. A savoir que rue du Bois à la Dame il y a une réserve foncière d'environ 8000m², et, également aux « Terres Rouges »

Par ailleurs, si ce projet était validé, une étude de sol serait effectuée avant tout démarrage des travaux.

➤ **Opposition de transfert à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry au 1^{er} janvier 2020 des compétences eau potable et assainissement des eaux usées :**

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 64 ;

Vu la loi n°2018- 702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu le Code Général des collectivités Territoriales, et notamment son article L.5214-16 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et

assainissement, au 1^{er} janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant :

- d'une part, que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et/ou assainissement des eaux usées au 1^{er} janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25% des communes membres de cette communauté de communes représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date. Les communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles.

Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reportée au 1^{er} janvier 2026, au plus tard.

- et, d'autre part, que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » n'est pas rattachée à la compétence « assainissement » et demeurera une compétence facultative des communautés de communes.

En l'espèce, la Communauté de Communes Terres du Haut Berry ne dispose pas actuellement, même partiellement, des compétences eau potable et assainissement.

Aussi, afin d'éviter le transfert automatique de ces compétences à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2020 ses communes membres doivent donc matérialiser avant le 1^{er} juillet 2019 une minorité de blocage permettant le report, au plus tard au 1^{er} janvier 2026, du transfert de ces compétences.

A cette fin, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci doivent, par délibération rendue exécutoire avant le 1^{er} juillet 2019, s'opposer au transfert de ces compétences.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de se prononcer contre le transfert à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, au 1^{er} janvier 2020, des compétences eau potable et assainissement des eaux usées.
- d'autoriser le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- se prononce contre le transfert à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, au 1^{er} janvier 2020, des compétences eau potable et assainissement des eaux usées.
- autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

➤ **Mise à disposition des locaux communaux : convention avec le Conseil Départemental**

La commune met à la disposition du Conseil Départemental, à titre gracieux, un local au sein de la mairie sis, 4 place de l'Eglise afin d'y tenir des permanences sociales.

La convention d'occupation temporaire est arrivée à expiration, celle-ci peut être renouvelée pour une durée de trois ans.

Une nouvelle convention est proposée pour approbation

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- Accepte le renouvellement de la convention
- Autorise le Maire à signer le document

➤ **Succession CARLAC : vente du pavillon 11 rue Jean Baptiste Clément à Carcassonne**

Suite à la succession CARLAC, la commune de Saint Eloy de Gy, est propriétaire d'une maison sise à Carcassonne, 11 rue Jean- Baptiste Clément, un compromis de vente est établi par Maître Giraud, Notaire à St Martin d'Auxigny.

Le montant de la vente est de 114 200€ honoraires de négociation agence inclus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte la vente de l'immeuble, sis 11 rue Jean- Baptiste Clément à Carcassonne, pour un montant de 114 200€ honoraires de négociation agence inclus
- Autorise le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi, que tout document se rapportant à cette affaire.

Pour info : la commune percevra 105 000€ de cette vente

Un rendez-vous est prévu le 31 mai 2019 avec le Notaire pour la clôture d'inventaire

➤ **Location de logements communaux :**

2 logements communaux se libèrent au 31 mai 2019, Madame le Maire demande aux membres du conseil l'autorisation de relouer ces logements et lui donner pouvoir pour la signature du bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte que ces logements soient loués
- Donne pouvoir au Maire pour signer le bail de chacun des logements

Pour Info : Les logements qui se libèrent sont situés : 9 Place de l'Eglise et 12 Place de l'Eglise.

Certains élus souhaitent que pour la location du logement 9 Place de l'Eglise, l'annonce soit mise sur le " Bon Coin".

➤ **Organisation de la Fête Nationale :**

Comme chaque année, la fête nationale commencera par son traditionnel apéritif offert par la municipalité dans le jardin de la mairie à 19h00, suivi d'un repas sur la place de l'église à 20h00. A ce jour, le choix du prestataire est en cours. L'animation du repas sera assurée par la compagnie « Yestoday ». Ensuite, la retraite aux flambeaux précèdera le bal animé par le même groupe que les deux dernières années qui clôturera la soirée.

Une réunion de finalisation de l'organisation est prévue le 5 juin 2019 à 19h00 à la mairie.

➤ **Informations :**

- **Achats effectués suite au vote du budget investissement**

Matériel	Budgétisé	Dépenses au 15 mai	observations
2 Tables + 2 bancs+ 1 poubelle	1 461,60€	1461,60€	
5 Cases columbarium	4 196€	4 196€	
tricycle, draisienne, vélo Tabouret	2 000€	652,80 +88€	
Matériel équipe technique	29 040€	12 531,04€	8 850€ de subvention
outillage	4 000€	1 113,72€	

Un broyeur d'accotement est commandé : coût 8 640€ TTC

- **Bâtiments**

Présentation par Gilbert Lang

A l'issue de la réunion de la commission « bâtiments » survenue le 7 mai 2019, les orientations suivantes ont été prises :

- *Logement école de Bourgneuf*

Après une visite du logement, le choix de la rénovation en un seul logement est retenu : environ 100 m² , garage conservé, coût de la rénovation moins élevé, risque de pollution sonore plus importante si plusieurs logements dans ce bâtiment ancien.

Pour le choix de la maîtrise d'oeuvre, 4 sociétés ont été contactées. 4 Ont décliné pour cause de charge de travail sur la période concernée. 2 ont répondu :

- CARRE d'ARCHE : mission complète avec un relevé du bâtiment existant. Début des prestations envisageable courant octobre 2019 pour un coût représentant 12,5 % du montant HT des travaux,

- PRAXIS Architecture, maîtrise d'oeuvre de type loi MOP : mission complète. Début des prestations envisageable début décembre 2019 pour un coût représentant 10,5 % du montant HT des travaux + 1,5 % HT pour le relevé du bâtiment existant.

Le choix s'est porté sur CARRE d'ARCHE, le délai étant prioritaire.

- *Ecole primaire du bourg*

Les travaux seront réalisés pendant la période des grandes vacances du 9 juillet au 16 août 2019.

Ils consisteront en la généralisation du chauffage central au gaz, en la mise en place d'un revêtement de sol dans la salle de jeux et de motricité (ancienne bibliothèque), en l'isolation et l'insonorisation de l'éclairage du plafond de la salle informatique et du bureau.

- *Salle des associations*

Travaux réalisés en septembre 2019.

- Isolation et insonorisation éclairage plafond de la salle et des toilettes
- Peintures, protection latérale du mur et peinture des portes en bois et des portes des placards
- Nettoyage des fenêtres et des portes PVC

- *Couloir de l'école maternelle*

Travaux à réaliser pendant la période des grandes vacances du 9 juillet au 16 août 2019.

- Isolation du plafond et éclairage du couloir
- Remise en état des murs et peinture
- Installation d'un nouveau meuble sous évier et carrelage mural du coin cuisine

- *Agence postale*

- Remplacement de 2 portes d'entrée et de 2 fenêtres à réaliser en juin 2019
- Rénovation de la toiture à réaliser en septembre/octobre 2019

- *Logement 10 rue de la Rongère*

Travaux de rénovation des murs extérieurs. La procédure d'appel d'offres est en cours. Des entreprises ont été contactées. Le délai reste à définir (non impératif).

- *Travaux d'accessibilité*

- Cheminement de la salle des fêtes et de l'école de Bourgneuf
- Reprise des toilettes de l'école de Bourgneuf

Les travaux sont prévus début des vacances scolaires.

- Eglise : mains courantes et marquage des escaliers faits en régie

Les travaux sont prévus d'ici la fin du mois de mai.

- Ecole du bourg : généralisation des mains courantes, nez de marche sur les 2 escaliers situés dans la cour d'école, marquage de l'escalier de l'entrée côté rue de la mairie.

Ces travaux seront en régie pendant les grandes vacances.

Le coût total des travaux « bâtiments » hors travaux de rénovation de la façade du logement rue de la Rongère (devis en cours) et hors travaux du logement de Bourgneuf, représente 71 052,36 € pour un budget prévisionnel de 75 496,00 €.

- **Voirie**

Présentation par Gilles Benoit

- *Rue de la mairie*

Une réunion sur le projet d'aménagement s'est tenue le 25 avril 2019 (ICA, CD18, commission voirie) pour la présentation de l'avant-projet du bureau d'étude. Un certain nombre de remarques ont été formulées. De plus, il ressort qu'une vérification du réseau d'eau pluvial existant doit être réalisé afin de valider son fonctionnement. Dans le cas contraire, il est fort probable que celui-ci devra être refait.

- *Entretien voirie*

Suite aux propositions de la commission voirie, des travaux ont été retenus pour un budget global de 55 000 €. Dans ce cadre, il est prévu :

- a) l'aménagement du carrefour « rue du Montet, rue de la Berthaudrie, rue de la Rongère » avec pose de bordures, réfection de l'enrobé, reprise des marquages,
- b) la réfection d'une partie de la cour de l'école du bourg,
- c) la troisième tranche de la réfection de la route de la Pommeraye (enrobé et calage d'accotement),
- d) la pose d'une bordure à l'angle de l'intersection de la route de Berry Bouy et de la rue des Terres Rouges.

- *Chemin piétonnier (rond point du Crétet)*

Le montant prévisionnel du chemin piétonnier a été arrêté au budget 2019. Une consultation va être faite afin que ces travaux soient réalisés avant la fin de l'année.

- **STEP**

Présentation par Gilles Benoit

Une réunion d'enclenchement a eu lieu le 13 mars 2019 afin d'acter le début de la phase préparatoire des travaux. Ceux-ci devraient commencer sur le terrain fin juin 2019 pour une durée d'environ 12 mois.

- **Stade de Bourgneuf**

Présentation par Laurence Loury.

Le stade de Bourgneuf évolue. Un projet d'aménagement sur 3 ans s'appuyant sur une étude réalisée par le CAUE, est en cours.

Une piste multicycles a été créée en septembre 2018 permettant d'accueillir petits et grands.

Cette année, la piste d'athlétisme a été réhabilitée, des tables pic niques installées permettant ainsi d'offrir un espace de verdure et de détente aux familles, aux jeunes.

Un aménagement paysagé est prévu ainsi que l'implantation notamment d'un parcours fitness, de jeux au sol (peintures : circuit routier, marelle, etc.) pour les plus petits.

La piste multicycles est inaugurée le dimanche 19 mai 2019 après-midi.

➤ **Questions diverses**

- Conseil Communautaire Jeudi 23 mai à 18h30 : Salle des fêtes de notre commune
- Tirage au sort des jurés d'assises : Mardi 18 juin 2019 à 14h30
- Croix de Vendegond : cette croix a été fabriquée par la famille de Monsieur Morel une inauguration sera prévue
- Elections : Madame le Maire rappelle quelques règles pour la bonne tenue des bureaux de vote
- Prochaine réunion du conseil municipal : mercredi 10 juillet
- ONF : Des coupes de bois vont être mises en vente, la recette estimée est de 20 000€ (prévue au budget)
- Information transmise par Gilles Benoit relative à 2 actions du SIVY à venir dans la commune cette année :
 - o marquage sur les tampons du réseau d'assainissement ou réseaux d'eau pluvial de "slogan" du genre "ici commence la mer", ceci dans un cadre de sensibilisation de la population,
 - o prêt de l'exposition que le SIVY met à disposition de la bibliothèque.

La secrétaire

Le Maire

Les Membres